



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

Affaire n° 04-20230923

**Budget supplémentaire 2023
Budget principal et budgets annexes**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

25 septembre 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 15 septembre 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 10
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-trois septembre à neuf heures cinquante-trois minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Liliane Abmon, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

Étaient représentés :

Mansour Zarif par Charles Emile Gonthier, Dominique Gonthier par Jacquet Hoarau, Sylvie Leichnig par Gilberte Lauret-Payet, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Catherine Turpin par Albert Gastrin, Martine Corré par Augustine Romano, Doris Técher par Marie-Lise Blas, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Était absent :

Josian Soubaya Soundrom

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.



Affaire n° 04-20230923

**Budget supplémentaire 2023
 Budget principal et budgets annexes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-2 à L.2343-2 et L.2312-1 et L.2531-1,

Vu le rapport n° 04-20230923 présenté au Conseil municipal du 23 septembre 2023,

Considérant qu'il convient de reprendre, pour chaque budget, les résultats dégagés aux comptes administratifs 2022 ainsi que les restes à réaliser, et de procéder à des réajustements de crédits,

Considérant que le Conseil municipal est appelé à voter le budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2023,

Considérant la maquette budgétaire du budget supplémentaire 2023 jointe en annexe de cette affaire,

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 23 septembre 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

Article 1 d'approuver le Budget supplémentaire de la Ville (Budgets principal et annexes) pour l'exercice 2023 résumé dans les tableaux ci-dessous :

• LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 (budget principal et budget annexes)

SECTION	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Budget principal</i>						
Fonctionnement	22 497 640,00 €	22 497 640,00 €	5 976 207,00 €	22 497 640,00 €	16 521 433,00 €	- €
Investissement	71 631 897,00 €	71 631 897,00 €	71 631 897,00 €	55 110 464,00 €	- €	16 521 433,00 €
TOTAL	94 129 537,00 €	94 129 537,00 €	77 608 104,00 €	77 608 104,00 €	16 521 433,00 €	16 521 433,00 €
<i>Budget annexe de la régie d'irrigation</i>						
Fonctionnement	166 724,07 €	166 724,07 €	75 000,68 €	166 724,07 €	91 723,39 €	- €
Investissement	204 369,00 €	204 369,00 €	204 369,00 €	112 645,61 €	- €	91 723,39 €
TOTAL	371 093,07 €	371 093,07 €	279 369,68 €	279 369,68 €	91 723,39 €	91 723,39 €
<i>Budget annexe de la régie activité loisirs</i>						
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<i>Budget consolidé (budgets principal et annexes)</i>						
Fonctionnement	22 664 364,07 €	22 664 364,07 €	6 051 207,68 €	22 664 364,07 €	16 613 156,39 €	- €
Investissement	71 836 266,00 €	71 836 266,00 €	71 836 266,00 €	55 223 109,61 €	- €	16 613 156,39 €
TOTAL	94 500 630,07 €	94 500 630,07 €	77 887 473,68 €	77 887 473,68 €	16 613 156,39 €	16 613 156,39 €

• **LE BUDGET CONSOLIDE 2023 (budgets primitif et budget annexes)**

SECTION	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Budget consolidé (budgets principal et annexe de la régie d'irrigation agricole et activités loisirs)</i>						
Fonctionnement	130 574 352,07 €	130 574 352,07 €	87 177 185,68 €	129 600 817,07 €	43 397 166,39 €	973 535,00 €
Investissement	252 617 625,00 €	252 617 625,00 €	178 930 994,00 €	136 507 362,61 €	73 686 631,00 €	116 110 262,39 €
TOTAL	383 191 977,07 €	383 191 977,07 €	266 108 179,68 €	266 108 179,68 €	117 083 797,39 €	117 083 797,39 €

Article 2 d'autoriser, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

Signé électroniquement par : Laurence MONDON
Date de signature : 29/09/2023
Qualité : 2ème Adjointe

Signé électroniquement par : Jacques HOARAU
Date de signature : 29/09/2023
Qualité : Premier Adjoint au maire